



Distr. général
5 novembre 2019

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Bureau de la trentième Réunion des Parties
au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Première réunion
Rome, 3 novembre 2019**

**Rapport de la réunion du Bureau de la trentième Réunion
des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

I. Ouverture de la réunion

1. La réunion du Bureau de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone s'est tenue le 3 novembre 2019 à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
2. La réunion a été ouverte à 16 h 10 par la Présidente du Bureau, Mme Liana Ghahramanyan (Arménie).
3. Les membres du Bureau ci-après étaient présents :
Présidente : Mme Liana Ghahramanyan (Arménie) (États d'Europe orientale)
Vice-Présidents : M. Samuel Paré (Burkina Faso) (États d'Afrique)
M. Daniel Heredia Muñoz (remplaçant M. Juan Sebastián Salcedo)
(Équateur) (États d'Amérique latine et des Caraïbes)
M. Christian Meineke (remplaçant Mme Elisabeth Munzert) (Allemagne)
(États d'Europe occidentale et autres États)
Rapporteuse : Mme Bitul Zulhasni (Indonésie) (États d'Asie et du Pacifique)
4. La liste complète des participants figure dans l'annexe au présent rapport.

II. Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la réunion, paru sous la cote UNEP/OzL.Pro.30/Bur.1/R.1, a été adopté comme suit :
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Suite donnée aux décisions de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 4. Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et passage en revue des documents de travail établis pour la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

III. Suite donnée aux décisions de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

6. Présentant ce point, le représentant du Secrétariat de l'ozone a appelé l'attention sur une note du Secrétariat relative à la suite donnée aux décisions de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, l'examen de l'ordre du jour, la présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et le passage en revue des documents de travail établis pour la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.30/Bur.1/2). Il a mis en lumière les aspects essentiels des activités menées pour donner suite aux 21 décisions adoptées par la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, comme indiqué dans l'annexe de la note. Douze de ces décisions avaient été appliquées intégralement et les autres en étaient à différents stades de mise en œuvre. L'outil de communication en ligne des données au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal avait été lancé en juillet 2019, et les Parties commenceraient à l'utiliser à partir du 1^{er} janvier 2020. L'Amendement de Kigali était entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et 88 Parties l'avaient à ce jour ratifié. Il a encouragé les autres Parties à faire de même en vue de parvenir à une ratification universelle.

7. Le Bureau a pris note des informations présentées.

IV. Examen de l'ordre du jour, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et passage en revue des documents de travail établis pour la trente et unième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

8. Souhaitant la bienvenue aux participants à la réunion, Mme Tina Birmpili, Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone, a appelé l'attention sur la liste des documents qui avaient été établis pour la trente et unième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.31/INF/8/Rev.1), et a rendu compte de la façon dont le flux de travail de la réunion allait évoluer. La réunion serait divisée en deux segments : un segment préparatoire, prévu du 4 au 6 novembre 2019, mais qui se poursuivrait sans doute toute la semaine, et un segment de haut niveau, les 7 et 8 novembre 2019. Les deux segments prendraient fin le vendredi soir. Des représentants du Gouvernement italien et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture prendraient la parole au cours de la séance d'ouverture du segment préparatoire. Attendu que de nombreux points étaient inscrits à l'ordre du jour, les Parties souhaiteraient peut-être examiner certaines questions plus avant au sein de groupes de contact ou de groupes informels. L'intention était de présenter lundi et mardi tous les points figurant à l'ordre du jour, laissant ainsi aux divers groupes informels ou de contact le temps de mener à bien leurs discussions. Elle a ensuite résumé l'organisation des travaux selon les points de l'ordre du jour, faisant ressortir les questions clefs au fur et à mesure de leur apparition. Il était prévu que le représentant de l'Italie demande que la question de la Déclaration de Rome soit examinée au titre du point 19 de l'ordre du jour du segment préparatoire (Questions diverses).

9. En réponse à une question, la Secrétaire exécutive a confirmé que, pour des raisons de temps, il avait été proposé que le point 7 de l'ordre du jour du segment préparatoire (Données relatives aux émissions de tétrachlorure de carbone qui continuent de se produire), soit examiné avant le point 6 (Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11)). Sur la question du maintien des groupes de contact et autres groupes de la quarante et unième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, tenue à Bangkok en juillet 2019, elle a indiqué qu'il appartenait aux Parties de décider si elles voulaient reconstituer certains des groupes qui avaient examiné des questions particulières lors de cette réunion, ainsi que de décider qui présiderait ces groupes. En prévision de cette éventualité, le Secrétariat avait contacté plusieurs Parties pour leur demander si le rôle de co-organisateurs des groupes de contact les intéressait. Concernant la Déclaration de Rome, elle a fait savoir que le Gouvernement italien était censé inviter les Parties à approuver et à signer la Déclaration, et le Secrétariat avait accepté de faciliter ce processus. Le contenu de la Déclaration ne serait pas ouvert à négociation pendant la réunion.

10. Le Bureau a pris note des informations présentées.

V. Questions diverses

11. En réponse à une question portant sur les pouvoirs, le représentant du Secrétariat a brièvement rendu compte de la manière dont le système des pouvoirs était appliqué dans le cadre du règlement intérieur du Protocole de Montréal.

VI. Adoption du rapport

12. Le Bureau est convenu de charger le Secrétariat d'établir un projet de rapport à distribuer aux membres du Bureau pour observations. La version finale du rapport serait alors présentée aux membres du Bureau pour approbation.

VII. Clôture de la réunion

13. La Présidente a prononcé la clôture de la réunion le dimanche 3 novembre 2019 à 17 h 20.

Annexe

Liste des participants¹

Bureau de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, Rome, dimanche 3 novembre 2019

Présidente

Ms. Liana Ghahramanyan
MP & VC Focal Point, National Ozone Unit
Ministry of Environment
Yerevan
Armenia
Tel: +374 11 818 532
Cell: +374 990 692 026
Email: lia.ghahramanyan@gmail.com

Vice-Présidents

M. Samuel Paré
Professeur Titulaire de chimie de l'Environnement,
Point Focal de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal NOU
Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et des
Changements Climatiques
Ouagadougou 03
Burkina Faso
Tél : +226 2530 6861 / 2530 6748
Portable : +226 7040 8417
Mél : samuel.pare@gmail.com; psam5@yahoo.fr

Ing. Daniel Heredia Muñoz
Director de Reconversion Ambiental y Tecnológica
Ministerio de Producción, Comercio Exterior, Inversiones y Pesca
Av. Amazonas entre Unión Nacional de Periodistas y Alfonso Pereira
Quito
Ecuador
Tel: +593 999 406666
Email: dheredia@produccion.gob.ec

Dr. Christian Meineke
Head of Division IG II 1
Fundamental Aspects of Chemical Safety
Chemicals Legislation
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn
Germany
Tel: +49 228 99 3052730
Fax: +49 228 99 3053524
Email: christian.meineke@bmu.bund.de

¹ L'annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

Rapporteure

Ms. Bitul Zulhasni
Head, Sub-directorate for ODS Control
Ministry of Environment and Forestry
Mangala Wanabakti Building, Block IV, 6th Floor
JL Gatot Subroto Senayan
Jakarta 10270
Indonésia
Tel: +62 21 574 6722
Email: bitoel2014@gmail.com

Secrétariat du Fonds multilatéral

Mr. Eduardo Ganem
Chief Officer
Secretariat of the Multilateral Fund for the
Implementation of the Montreal Protocol
1000 rue de la Gauchetière ouest
Suite 4100
Montreal, Quebec H3B 4W5
Canada
Tel: +1 514 282 7860
Email: eganem@unmfs.org

Secrétariat de l'ozone

Ms. Tina Birmpili
Executive Secretary
Ozone Secretariat
UN Environment
P.O. Box 30552-00100
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 762 3885
Email: Tina.Birmpili@un.org

Mr. Gilbert Bankobeza
Chief, Legal Affairs and Compliance
Ozone Secretariat
UN Environment
P.O. Box 30552-00100
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 762 3854
Email: Gilbert.Bankobeza@un.org
